



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Madame la Présidente
COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS
Pôle territorial du Nord Champenois
CS 80036
51722 REIMS

Châlons-en-Champagne, le 9 février 2023

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu le projet de modification simplifiée n°3 du PLU d'HERMONVILLE et je vous en remercie.

Objet

Modification simplifiée n°3 Plan Local
d'Urbanisme d'Hermonville

Référence

Votre lettre du 30/01/2023
reçue le 1/02/2023

Dossier suivi par

Pôle Territoire, Environnement et
Société.

Ce projet concerne plusieurs points :

- Modifier le règlement des zones UA et UB, pour adapter le stationnement concernant l'EHPAD
- Modifier le règlement de la zone UB, concernant les aspects des constructions

Ce projet de modification de PLU n'impacte pas l'activité agricole, en conséquence, il n'appelle pas de remarques particulières de la Chambre d'Agriculture de la Marne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président,
Hervé SANCHEZ



Siège Social
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - CS90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 185 102 514 000 14
APE 9411Z

www.marne.chambre-agriculture.fr

